

Addenda – Plan d'aménagement spécial pour la récupération des bois touchés par un chablis applicable en 2024-2025

Région du Bas-Saint-Laurent
Unité d'aménagement 011-71

Le 27 août 2025

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Photographies de la page couverture :

Fond : Jasmin Michaud

De gauche à droite : Batistin Bour, Alain Thibault, Jean-François Bourdon et Hugo Tremblay

© Gouvernement du Québec

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

ISBN : 978-2-555-01700-9 (PDF)

Table des matières

Introduction.....	1
4.3 Volumes à récupérer.....	2
9. Destination des bois à récupérer.....	3
12. Estimation de l'aide financière maximale	3
13. Modification du plan.....	3
Formulaire – Signatures professionnelles et administratives.....	4

Liste des tableaux

Tableau 5 – Matière ligneuse à récupérer.....	2
Tableau 6 – Répartition du volume provenant du plan d'aménagement spécial entre les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement.....	3

Liste des annexes

Annexe 3 – Calcul détaillé de l'aide financière	6
---	---

Introduction

Le présent addenda modifie le plan d'aménagement spécial applicable en 2024-2025 pour la récupération des bois touchés par un chablis pour l'unité d'aménagement 011-71, approuvé le 12 avril 2024.

Plus précisément, il vient rectifier le détail du calcul de l'aide financière présenté à l'annexe 3 en se basant sur les volumes réellement livrés aux bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement.

Toutes les modalités, les conditions et les directives ainsi que tous les détails contenus dans le plan spécial restent en vigueur. Seuls le texte et les tableaux modifiés sont inclus dans l'addenda. La numérotation des titres et des sous-titres utilisés fait référence au plan d'aménagement spécial original.

4.3 Volumes à récupérer

La matière ligneuse à récupérer est présentée par groupes d'essences dans le tableau suivant.

Tableau 5 – Matière ligneuse à récupérer

Groupes d'essences ou essences	Volume brut (m ³)
SEPM ¹	23 450
FD ²	1 450
PEU ³	2 850
THO ⁴	200
Total	27 950

¹ Sapins, épinettes, pins gris et mélèzes.

² Feuillus durs (érables et bouleaux).

³ Peupliers.

⁴ Thuyas occidentaux.

9. Destination des bois à récupérer

Les volumes résiduels à récupérer sont destinés aux usines qui apparaissent dans le tableau suivant.

Tableau 6 – Répartition du volume provenant du plan d'aménagement spécial entre les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement

Numéro de GA	Nom du bénéficiaire	Répartition (%)	Volume brut ¹ SEPM (m³)	Volume brut ² FD (m³)	Volume brut ³ PEU (m³)	Volume brut ⁴ THO (m³)
18	Bois Daaquam inc.	24,9	6 950			
55	Bégin & Bégin inc.	2,1		600		
59	Groupe Lebel inc. (Saint-Joseph-de-Kamouraska)	1,8	500			
63	Les Bardeaux Lajoie inc.	0,7				200
68	Cascades Canada ULC	6,1		850	850	
70	Groupe Lebel inc. (Dégelis)	45,4	12 700			
72	Groupe NBG inc.	7,2			2 000	
73	Groupe Lebel inc. (Vallée-des-Lacs)	1,8	500			
421	PRAU Municipalité de Mont-Carmel	10	2 800			
Total		100	23 450	1 450	2 850	200

¹ Sapins, épinettes, pins gris et mélèzes.

² Feuillus durs (érables et bouleaux).

³ Peupliers.

⁴ Thuyas occidentaux.

12. Estimation de l'aide financière maximale

L'aide financière maximale estimée pour l'addenda au plan d'aménagement spécial de l'UA 011-71 pour la saison 2024-2025 est évaluée en fonction des volumes récoltés admissibles. L'ensemble des superficies sont localisées dans la zone 153.

Pour la saison 2024-2025, il a été récolté 27 950 m³ admissibles à de l'aide financière. L'aide totale pour la saison s'élève à 114 316 \$.

Le détail du calcul de l'aide financière est présenté à l'annexe 3.

13. Modification du plan

Toutes les modifications importantes apportées à ce plan devront faire l'objet d'un addenda qui devra être approuvé avant son application.

Formulaire – Signatures professionnelles et administratives

Le formulaire est disponible à la page suivante.

PLAN D'AMÉNAGEMENT SPÉCIAL

Unité d'aménagement :	01171
Année financière :	2024-2025
Type de perturbation :	Chablis
Version (plan ou addenda) :	Addenda

Responsabilité professionnelle

Le présent plan d'aménagement spécial (qui ne concerne pas les prescriptions sylvicoles, lesquelles sont signées individuellement) a été réalisé sous ma responsabilité professionnelle à partir de toute l'information pertinente disponible à ce jour et dans le respect des lois et des règlements en vigueur.

Signature :

Mélanie Rioux

Mélanie Rioux, ing.f.

Signature numérique de Mélanie Rioux
Nom unique : c=CA, l=QC, o=GOUV, ou=ICP, ou=SGCCZ,
ou=CLIENT, cn=Mélanie Rioux, serialNumber=OCIM-001-OCBM
Date : 2025.06.18 14:40:34 -0400'

2025-06-18

Date

Note sur la signature administrative

En vertu de la décision ministérielle adoptée le 3 février 2025 concernant la délégation de pouvoirs en application de l'article 368 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, la signature administrative du sous-ministre associé aux Opérations régionales est requise pour les cas suivants :

- dépassement des possibilités forestières;
- attribution d'une aide financière de l'année de référence associée à ce PAS;
- plan d'aménagement spécial non soumis au processus de consultation publique.

Responsabilité administrative

Approbation du plan d'aménagement spécial par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Signature :



2025-06-19

Date

Luc Gagnon, ing.f. et directeur de la gestion des forêts du Bas-Saint-Laurent

ET

Signature :



Date 2025-07-07

Martin Breault, sous-ministre associé aux Opérations régionales

Annexe 3 – Détail du calcul de l'aide financière

Tableau A – Calcul de l'aide de base maximale applicable

Numéro de GA	Nom du bénéficiaire	Zone de tarification	Taux ⁵ d'aide (\$/m ³)	Volume brut ¹ SEPM (m ³)	Volume brut ² FD (m ³)	Volume brut ³ PEU (m ³)	Volume brut ⁴ THO (m ³)	Total ⁶ (\$)
18	Bois Daaquam inc.	153	4,09	6 950				28 426
55	Bégin & Bégin inc.	153	4,09		600			2 454
59	Groupe Lebel inc. (Saint-Joseph-de-Kamouraska)	153	4,09	500				2 045
63	Les Bardeaux Lajoie inc.	153	4,09				200	818
68	Cascades Canada ULC	153	4,09		850	850		6 953
70	Groupe Lebel inc. (Dégelis)	153	4,09	12 700				51 943
72	Groupe NBG inc.	153	4,09			2 000		8 180
73	Groupe Lebel inc. (Vallée-des-Lacs)	153	4,09	500				2 045
421	PRAU Municipalité de Mont-Carmel	153	4,09	2 800				11 452
	Total			23 450	1 450	2 850	200	114 316

¹ Sapins, épinettes, pins gris et mélèzes.

² Feuillus durs (érables et bouleaux).

³ Peupliers.

⁴ Thuyas occidentaux.

⁵ Taux 2024-2025 du Bureau de mise en marché des bois (BMMB) pour l'aide financière octroyée dans le cas des chablis.

⁶ Arrondi à l'unité près.

